

ACTION SOCIALE – POLITIQUES PUBLIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Les dons consentis aux CCAS ouvrent droit à la réduction d'impôt de 66 %

L'administration fiscale considère que les CCAS " sont des organismes d'intérêt général à caractère social au sens des dispositions de [l'article 200 du CGI](#). **Les dons qui leur sont consentis par les particuliers ouvrent donc droit à la réduction d'impôt** prévue par cet article. Pour bénéficier de la réduction d'impôt, les versements doivent être effectués à titre gratuit, c'est-à-dire sans contrepartie directe ou indirecte, même partielle, au profit du donateur. En outre, il est nécessaire de justifier des sommes versées par la présentation de reçus comportant les mentions prévues dans un modèle fixé par arrêté" ([arrêté du 26 juin 2008](#)).

L'UNCCAS met à disposition un [Bulletin de don](#).

[BOFIP](#)

Pour que chaque agent public devienne le premier maillon de la chaîne de secours

Une circulaire du 2 octobre 2018 a vocation à **généraliser la formation des agents publics aux gestes qui sauvent à raison d'un objectif de 80 % de l'effectif d'ici à fin 2021**. Ce texte rappelle qu'aujourd'hui le défaut de prise en charge dans les premières minutes est à l'origine, chaque année, de 20 000 décès et de 50 000 hospitalisations. Des drames qui pourraient parfois être évités ou dont les conséquences pourraient être minimisées grâce à une prise en charge rapide. Une obligation au niveau des agents de l'État que le **CCAS de Marseille a anticipé depuis de nombreuses années avec une formation proposée à tous ses agents de type premiers secours civiques 1 (PSC1)**.

[Circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours - NOR : CPAF1825636C](#)

COHESION SOCIALE - HABITAT - LOGEMENT - PATRIMOINE - URBANISME

Etre un citoyen aujourd'hui

La citoyenneté est le thème de l'étude annuelle publiée en 2018 par le Conseil d'État.

Structurée autour de trois thématiques, elle comporte également d'intéressantes annexes et notamment la n° 4 qui réalise un comparatif de la conception de la citoyenneté dans sept grandes démocraties (Allemagne, Autriche, Espagne, États-Unis, Israël, Royaume-Uni et Suisse).

Après une étude de la citoyenneté à la française, dont il est rappelé que le statut comporte des droits mais aussi des devoirs (Partie 1), le Conseil d'État examine les différentes formes d'expression de la citoyenneté au travers notamment des engagements (Partie 2), puis la citoyenneté en tant que projet de société (Partie 3).

Une lecture vivement recommandée dans une période où il est important de rappeler que la citoyenneté ne peut s'exprimer que dans un cadre démocratique (logique constructive et non violente), sauf à renoncer à la démocratie. En effet il ne peut y avoir de citoyen sans démocratie. L'occasion est de rappeler la parution d'un

ouvrage par la Documentation française ayant pour titre "[Citoyenneté et démocratie](#)" paru en 2016 (l'édition est à titre payant).

[La citoyenneté - Etre un citoyen aujourd'hui, Conseil d'Etat, 27 septembre 2018](#)

Contribution du HCFEA à la consultation grand âge et autonomie

Le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) vient de publier son **avis du 6 décembre 2018** articulé autour de trois notes et de la contribution de ses membres. La 1^{ère} note est relative à des prémices sur un " cinquième risque de sécurité sociale ", la 2^e concerne le soutien aux personnes handicapées et la 3^e porte les **politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées**. Cette note présente cinq axes d'études : l'**accès aux droits**, l'amélioration de l'**aide à domicile**, l'amélioration de la situation en **EHPAD**, les **restes à charge** des ménages et les problèmes de **financement**.

[" Contribution du Conseil de l'âge à la concertation Grand âge et autonomie ", Rapport France Stratégie, 17 décembre 2018](#)

DEMOGRAPHIE

1,92 enfant par femme en France en 2016

L'âge moyen de la mère au moment de la naissance de son premier enfant progresse encore jusqu'à **30,5 ans**. Entre 2006 et 2014, la fécondité semblait évoluer positivement ayant passé la barre des deux enfants par femme en moyenne, un seuil proche de celui du renouvellement des générations. Depuis 2015, cet indice repart à la baisse avec 1,95 enfant par femme et **1,92 enfant par femme en 2016**.

Cette diminution touche plus ou moins toutes les régions, exceptés la Guyane, la Guadeloupe, Mayotte et la Réunion. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente l'indicateur le plus haut de l'hexagone : 1,99 en 2016.

La réduction atteint aussi toutes les tranches d'âges des femmes entre 15 et 49 ans et tous les niveaux de vie.

Les femmes immigrées ont un indicateur de fécondité stable. Proportionnellement à leur volume dans la fécondité totale, elles apportent une contribution de 0,12 enfant par femme.

[Robert-Bobée L., Volant S., " Baisse récente de la fécondité en France : tous les âges et tous les niveaux de vie sont concernés ", Insee Focus n° 136, 13 décembre 2018](#)

ECONOMIE - EMPLOI - TRAVAIL - CHOMAGE

Conseil d'État et action économique

Dans son étude annuelle publiée en 2015, le Conseil d'État avait édité un guide destiné à faciliter la compréhension, par les personnes publiques, des différents outils ayant vocation à faciliter la gestion des administrations dans le domaine de l'action économique. Actualisé en 2018, cet ouvrage est structuré en 24 fiches classées en 8 familles : fiscalité incitative, concours financiers, domanialité, etc.

[" Guide des outils d'action économique ", Conseil d'État, Juillet 2018](#)

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Liste des documents publics pouvant être rendus publics sans anonymisation

La législation sur l'informatique et les libertés protège la vie privée des particuliers, en empêchant, en principe, que soient divulguées les informations personnelles au moyen des systèmes d'information, et notamment d'Internet. **En matière de divulgation des informations à caractère public, cette protection doit être conciliée avec la nécessité de transparence de l'administration.**

C'est dans ces conditions que par voie réglementaire est définie la liste des documents administratifs rendus publics sans qu'il soit procédé à la suppression des noms des personnes physiques. Un décret du 10 décembre 2018 publie cette liste. Figurent par exemple : les organigrammes et annuaires des administrations.

[Décret n° 2018-1117 du 10 décembre 2018 relatif aux catégories de documents administratifs pouvant être rendus publics sans faire l'objet d'un processus d'anonymisation](#)

Publication du rapport annuel du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

Dans un contexte d'évolution notable de sa composition vers plus d'indépendance (le ministère de la fonction publique n'est plus représenté) de ses pouvoirs et de son fonctionnement, le Conseil supérieur publie son rapport 2017-2018 qui contient notamment le sens des avis donnés concernant certains projets de texte. Citons

par exemple celui relatif à la modification du contentieux de l'aide sociale concrétisé par une ordonnance n° 2018-358 du 16 mai 2018.

[Conseil supérieur des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, " Rapport d'activité de juillet 2017 à juillet 2018 ", 9 octobre 2018](#)

Nomination à la tête de l'ARS

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille à compter du 15 janvier 2019 **Philippe DE MESTER** en qualité de Directeur général.

[Décret du 19 décembre 2018 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - M. DE MESTER \(Philippe\), JO du 20 décembre 2018 texte n° 122](#)

FINANCES - MARCHES PUBLICS

Publication du rapport annuel de la DGFIP

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a publié son rapport 2017 articulé autour de quatre points d'amélioration. Tout d'abord moderniser la relation avec les usagers, particuliers et professionnels, ensuite étendre l'offre de services au bénéfice des partenaires et des **collectivités**, renforcer la lutte contre la fraude et améliorer l'efficacité du recouvrement, et enfin rénover la gestion des ressources humaines et les conditions de vie au travail.

[DGFIP - Rapport d'activité 2017 - Juin 2018](#)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Des modalités d'appréciation de la prestation orale d'un candidat à un concours administratif

Dans une décision récente, le Conseil d'État a eu l'occasion de rappeler certains principes gouvernant le programme des épreuves d'un concours administratif et notamment **dans quelles limites le jury est souverain** pour le type de questions posées, à l'oral en l'espèce.

Ainsi le Conseil d'État considère qu'il " *n'appartient pas au juge administratif de contrôler l'appréciation portée par le jury d'un concours sur la prestation d'un candidat*".

En revanche, il considère que le juge administratif doit " *vérifier qu'il n'existe, dans le choix du sujet d'une épreuve, aucune violation du règlement du concours de nature à créer une rupture d'égalité entre les candidats*".

Ainsi, " *il lui incombe notamment de contrôler que ce choix n'est pas entaché d'erreur matérielle, que le sujet peut être traité par les candidats à partir des connaissances que requiert le programme du concours et que, pour les interrogations orales, les questions posées par le jury sont de nature à lui permettre d'apprécier les connaissances du candidat dans la discipline en cause*".

[Conseil d'État, 4e et 1ere chambres réunies, n° 405473, du 26 septembre 2018](#)

Élections professionnelles 2018 : des résultats

Le 6 décembre 2018 ont eu lieu les élections professionnelles au sein des trois versants de la fonction publique. Ce scrutin a vocation à permettre aux agents électeurs de désigner leurs représentants au sein des instances qui viennent concrétiser le droit à la participation à titre individuel (Commissions administratives paritaires, CAP) ou à titre collectif (Comité technique, CT ; Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, CHSCT).

Les résultats sur l'aire marseillaise concernant la FPT sont les suivants :

CCAS de Marseille : 301 inscrits – 199 votants, dont 16 bulletins nuls
FO : 103 voix (56,28 %) – **UNSA** : 80 voix (43,72 %)

Ville de Marseille : 12 345 inscrits – 6 966 votants dont 238 bulletins nuls
FO : 2 935 voix (43,62 %) - **CGT** : 1 010 voix (15,01 %) - **FSU** : 852 voix (12,66 %) - **CFTC** : 836 voix (12,43 %) - **UNSA** : 599 voix (8,9 %) - **CFDT** : 287 voix (4,27 %) - **CGC** : 209 voix (3,1 %)

Métropole Aix Marseille Provence : 7 523 inscrits – 4 580 votants dont 234 bulletins nuls
FO : 1 657 voix (38,13 %) – **FSU** : 1 159 voix (26,67 %) – **UNSA** : 606 voix (13,94 %) – **CGT** : 519 voix (11,94 %) – **SAFPT** : 133 voix (3,06 %) – **CGC** : 82 voix (1,89 %) – **CFTC** : 81 voix (1,86 %) – **FAFPT** : 68 voix (1,56 %) – **CFDT** : 41 voix (0,94 %)

[Élections professionnelles 2018 dans la FPT, Résultats provisoires - DGCL, 12 décembre 2018](#)



DCOL : un nouveau programme d'appui pour l'action internationale des collectivités territoriales

L'association Cités Unies France, forte de 400 collectivités territoriales adhérentes, lance le programme **DCOL** (Dispositif d'appui à l'**action internationale des collectivités territoriales**). Cette action vise à la "*mobilisation et la mise à disposition d'expertises auprès des collectivités (...) par un soutien à l'ingénierie*".

[" DCOL : Lancement du dispositif par Roland Ries, Maire de Strasbourg et Président de CUF ", Cités Unies France, 5 novembre 2018](#)

Un guide pour l'action internationale économique des collectivités territoriales

L'association des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales (Arricod) publie un guide alliant **théorie et pratique** sur ce thème. L'ouvrage présente notamment deux axes de mise en œuvre autour, d'une part, du **choix du mode d'intervention** et, d'autre part, de l'élaboration d'une **stratégie d'action internationale** de la collectivité territoriale.

[" L'action internationale économique des collectivités territoriales, le guide ", Arricod, 11 septembre 2018](#)

Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs : la France peut mieux faire

Le Groupe d'États contre la corruption (Greco), organisme anticorruption institué auprès du Conseil de l'Europe a rendu un rapport d'étape sur la mise en œuvre de recommandations formulées dans son rapport publié en 2014. Il considère que quatre recommandations ont été suivies de manière satisfaisante mais que trois n'ont pas été mises en œuvre et quatre, partiellement. À titre d'exemple, le Greco se félicite de l'abandon du dispositif de réserve parlementaire mais souligne les efforts à réaliser concernant les collaborateurs et assistants parlementaires ou le dispositif de gestion des conflits d'intérêts.

[" Prévention de la corruption des parlementaires, juges et procureurs - Quatrième cycle d'évaluation - Deuxième rapport de conformité France ", Greco, 18 septembre 2018](#)

Autoformation pour la prévention des risques professionnels avec l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) propose une autoformation, renouvelée, visant à acquérir les bases en prévention des risques professionnels. La formation est structurée en **4 modules** : "*s'initier à la prévention des risques professionnels*", "*comprendre les liens entre travail et santé*", "*comprendre l'accident de travail*", "*participer à l'évaluation des risques professionnels*". Une formation indispensable pour toute personne investie sur des **enjeux de santé et de sécurité au travail** et souhaitant acquérir de solides bases pour mieux comprendre les enjeux du bien-être au travail.

[" Acquérir les bases en prévention des risques professionnels. L'autoformation en ligne de l'INRS fait peau neuve ", INRS, 9 octobre 2018](#)

TOUTE L'ÉQUIPE DE VIG INFO

VOUS SOUHAITE DE BELLES FÊTES

ET

VOUS DONNE RENDEZ-VOUS EN JANVIER 2019